

<b>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2016</b>
--

L'an Deux Mille Seize le seize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 02 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

*Secrétaire de séance : M. RODRIGUEZ Romain*

Mme BOMPARD	M. BEGUE	M. FIORI
M. RAOUX	Mme PLAN	Mme BOUCLET
Mme CALERO	Mme SIBEUD	M. ZILIO
Mme LAVALLEE	M. DUMAS	Mme PETRINI-CAMILLO (à partir de la question n° 4)
Mme NERSESSIAN	M. MORAND	
M. MICHEL	M. MALAPERT	
Mme FOURNIER	M. POIZAC	
M. VASSE	Mme PONCET	
M. MERTZ	M. RODRIGUEZ	

**Représentés :**

M. MASSART	par	M. VASSE
Mme MOREL-PIETRUS	par	Mme BOMPARD
Mme GRANDO	par	Mme SIBEUD
Mme PECHOUX	par	Mme PLAN
Mme PLAZY	par	M. RAOUX
Mme BELLAPIANTA	par	M. MORAND
Mme GUTIEREZ	par	Mme BOUCLET
Mme FARJON-DESFONDS	par	M. ZILIO

**Absents :**

M. BESNARD

M. MARTIN

M. LAMBERTIN

Mme PETRINI-CAMILLO (jusqu'à la question n° 03)

**QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : M. Romain RODRIGUEZ

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions : M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix)**

**QUESTION N° 02 – MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS – GROUPEMENT DE COMMANDES – VILLE DE BOLLENE / C.C.A.S. – CONVENTION CONSTITUTIVE – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- créer un groupement de commandes entre la ville de Bollène et le C.C.A.S. de la ville de Bollène,
- adopter la convention constitutive du groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. de Bollène aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la ville de Bollène et le C.C.A.S. de Bollène et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 03 – ACQUISITION – PROPRIETE NEXITY FONCIER CONSEIL – PARCELLES SECTION BP N° 101, 125 ET 137  
IMPASSE JEAN DE LA FONTAINE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- acquérir, pour un montant de 1 € symbolique, les parcelles cadastrées section BP n° 101, 125 et 137 d'une superficie totale de 1 103 m<sup>2</sup>, appartenant à la société NEXITY FONCIER CONSEIL, situées impasse Jean De La Fontaine.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 04 – ACQUISITION – PROPRIETE DE L'INDIVISION GABRIEL – PARCELLE SECTION I N° 2106 – IMPASSE  
NOTRE DAME DES GRACES**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- annuler la délibération du 31 mars 2015 du Conseil Municipal donnant son accord pour acquérir, à titre gratuit, la propriété de l'indivision GABRIEL,
- acquérir, pour un montant de 48 € le m<sup>2</sup>, la parcelle cadastrée section I n° 2106 d'une superficie de 131 m<sup>2</sup>, soit 6 288 €, appartenant à l'indivision GABRIEL, située impasse Notre Dame des Grâces.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions : M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO ( 2 voix),\_Mme PETRINI-CAMILLO**

**QUESTION N° 05 – ECHANGE DE PROPRIETES – COMMUNE DE BOLLENE / M. CHARPENTIER – CHEMIN DECLASSE SECTION H N° 2355 – QUARTIER L'ETANG ET PARCELLE SECTION AR N° 130 – SERRE BLANC OUEST CONTRE PARCELLE SECTION B N° 1036 - SITE DE BARRY**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- procéder à un échange sans soulte entre le chemin déclassé du domaine public cadastré section H n° 2355 d'une superficie totale de 562 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle communale cadastrée section AR n° 130 d'une superficie totale de 1 840 m<sup>2</sup>, située en zone N du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux et la parcelle de M. Alain CHARPENTIER cadastrée section B n° 1036 d'une superficie de 1 370 m<sup>2</sup>, située dans le périmètre du site classé du « hameau de Barry ».

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de M. CHARPENTIER.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 06 – ECHANGE DE PROPRIETES – COMMUNE DE BOLLENE / INDIVISION HABARY – PARTIE PARCELLE COMMUNALE SECTION AD N° 17 – LE MOULARD NORD CONTRE PARCELLES SECTION B N° 903 ET N° 904 – SITE DE BARRY**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- procéder à un échange sans soulte entre une partie d'environ 5 000 m<sup>2</sup> (à déterminer par document d'arpentage) de la parcelle cadastrée section AD n° 17, située Le Moulard Nord et les parcelles de l'indivision HABARY cadastrées section B n° 903 et n° 904 d'une superficie totale de 617 m<sup>2</sup>, situées dans le périmètre du site classé du « hameau de Barry ».

Les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage concernant la parcelle cadastrée section AD n° 17 seront à la charge de la Commune.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront partagés pour moitié.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 07 – CESSIION PROPRIETE COMMUNALE – CADASTREE SECTION BY N° 71, 209, 210 ET 212 – PLACE EDMOND SALADIN – ORGANISATION D'UNE CONSULTATION – ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter le cahier des charges de la consultation préalable à la cession des parcelles communales cadastrées section BY n° 71, 209, 210 et 212, d'une superficie totale de 156 m<sup>2</sup> constituée d'un immeuble de cinq logements, située place Edmond Saladin, pour un prix moyen de 140 000 €,
- donner son accord sur la composition du Comité Technique proposée ainsi qu'il suit :
  - le Maire qui en assurera la présidence,
  - l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain,
  - l'Adjoint délégué aux Travaux,
  - le Directeur Général des Services,
  - les techniciens du domaine de l'urbanisme et des travaux et toute personne compétente.

Il est précisé que pour valider la cession du bien, le Conseil Municipal sera à nouveau invité à délibérer.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette consultation et à prendre toutes les dispositions nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 08 – CESSIION A ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.) – PARCELLE SECTION A N° 1484 – QUARTIER LA SARRIGOTE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
  - céder à la société Electricité De France (E.D.F.) la parcelle communale cadastrée section A n° 1484 d'une superficie de 1 838 m<sup>2</sup>, située quartier La Sarrigote, pour un montant de 10 000 €.
- Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

## **QUESTION N° 09 – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – IMPASSE NOTRE DAME DES GRACE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- prononcer le déclassement du domaine public de l'impasse Notre Dame des Grâces, pour une superficie d'environ 135 m<sup>2</sup> (à confirmer par document d'arpentage).

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction, prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions : M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO**

## **QUESTION N° 10 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour

- donner son accord sur la proposition énoncée ci-dessus,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions : M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO**

**QUESTION N° 11 – CONSERVATOIRE ANDRE ARMAND – CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE – ENSEIGNEMENT DE LA CLARINETTE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
  - procéder à la création d'une activité accessoire d'enseignement de la clarinette au sein du Conservatoire André ARMAND à compter du 16 mars 2016,
  - rémunérer cette activité accessoire sur la base du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, échelon 9, pour un temps de travail fixé jusqu'au 06 juillet 2016 pour 5 heures hebdomadaires.
- Les fonds seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles et à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 12 – DEMANDE D'ENREGISTREMENT RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE – SITUE ZAC PAN EURO PARC – PRESENTEE PAR LA SCI BOLLENE LOGISTIQUE – AVI**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner un avis favorable à la demande d'enregistrement relative à l'exploitation d'un entrepôt de stockage, situé ZAC PAN EURO PARC, présentée par la SCI BOLLENE LOGISTIQUE,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Contre : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO**

### **QUESTION N° 13 – FORET COMMUNALE – GESTION DE L'AMENAGEMENT – ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES – EXERCICE 2016**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- approuver l'état d'assiette des coupes ci-annexé dans sa totalité pour l'exercice 2016,
- autoriser la cession par l'O.N.F. sous forme de vente publique par appel d'offres, aux conditions énoncées ci-dessus, des coupes et des produits de coupes des parcelles comme suit :

	En bloc et sur pied	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux			Parcelle 1 Pin d'Alep	
Feuillus			Parcelle 1 Chêne vert	

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

#### **Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

### **QUESTION N° 14 – OFFICE DE TOURISME – DESIGNATION D'UN DIRECTEUR**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- acter le changement d'affectation de Mme Brigitte BROUSSE,
- désigner M. Philippe BAYET, agent titulaire de la Ville de Bollène, en qualité de Directeur de la régie de l'Office de Tourisme dotée de l'autonomie financière,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

#### **Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstentions : M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO**



## **QUESTION N° 15 – FETES PUBLIQUES 2016 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

L'Assemblée est invitée à voter.

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
  - approuver le montant des subventions à verser aux associations coordinatrices d'animations dans le cadre de la fête de Bollène et des fêtes de quartiers pour l'année 2016,
  - approuver les modalités de versement telles qu'énumérées ci-dessus,
- Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

## **QUESTION N° 16 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT – EXERCICE 2016**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
  - voter les subventions générales et complémentaires d'un montant total de 12 300 € à attribuer aux associations, pour l'exercice 2016, en complément de la délibération du 08 décembre 2015, conformément aux propositions énoncées ci-dessus.
- Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

## **QUESTION N° 17 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2016 aux conditions énoncées ci-dessus,
- modifier le Budget Principal 2016 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

### **Question adoptée à la Majorité absolue des suffrages exprimés**

**Contre : M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO**

## **QUESTION N°18 – ZAC PAN EURO PARC – CONVENTION D'AMENAGEMENT URBAIN – APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE – ACQUISITION DE PARCELLES**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- approuver le bilan de clôture et donner quitus à la SEMIB+,
- acquérir auprès de la SEMIB+, les parcelles ci-jointes en annexe pour une contenance totale de 50ha 90ca 97ca, moyennant un prix de 1 135 533 €.

- approuver la reprise en régie de l'opération d'aménagement urbain de la commune.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Les opérations financières afférentes à ce dossier seront prélevées sur un budget annexe à créer.

- autoriser Mme Danièle LAVALLEE, adjointe au Maire, à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

### **Question adoptée à la Majorité absolue des suffrages exprimés**

**Contre : M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO**